



Établissements dans les QPV : un tissu économique clairsemé où dominent les micro-entrepreneurs

— L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, publie dans sa collection Insee Analyses, une étude consacrée au tissu économique dans les quartiers de la politique de la ville.

Entre 2014 et 2023, le nombre d'établissements économiquement actifs, installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), bondit de 42 %. Les micro-entrepreneurs portent cette croissance et représentent désormais la moitié des établissements. Cependant, le tissu économique de ces zones reste peu dense : quatre établissements pour cent habitants en moyenne. Dans les QPV, la concentration sectorielle est forte. Un établissement sur deux est actif dans la construction, le commerce ou le transport-entreposage. Le taux de survie à trois ans est faible, avec seulement 55 % des établissements actifs en 2020 qui le restent trois ans après, entraînant un renouvellement plus important que dans les EPCI englobants.

Les messages clés à retenir

- 20 300 établissements économiquement actifs répartis dans les 145 QPV d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Une densité d'établissements deux fois moins élevée dans les QPV que dans les intercommunalités auxquelles ils appartiennent
- Les micro-entrepreneurs, un poids grandissant dans les QPV depuis 2014
- La moitié des établissements des QPV concentrée dans les secteurs de la construction, du commerce et du transport
- Des établissements de petite taille (6 salariés en moyenne dans les QPV)

[Cliquez ici pour consulter l'Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 217](#)

(lien accessible à partir de 12h)